



MUNICIPALITÉ
DE CRASSIER

*Préavis No 25/2007
Au Conseil Communal de Crassier*

Législature 2006-2011

Municipalité de Crassier

Préavis no 25/2007

BUDGET 2008

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux.

INTRODUCTION

La Municipalité vous présente le budget pour l'année 2008, qui boucle avec un excédent des charges de CHF. 497'906.00. A titre de comparaison, le budget 2007 présentait un déficit de CHF 164'910.00. Le montant total du budget 2008 s'élève à CHF 5'679'157.00 comparé à celui de 2007 de CHF 6'437'475.00.

COMMENTAIRES

DEPENSES

Administration

110.301.2

Vu l'augmentation des tâches administratives la Municipalité a engagé au 1^{er} juin 2007, une deuxième secrétaire à 30%.

120.311.1

« Achat machines du bureau » concerne l'achat d'une armoire pour le classement des dossiers de construction ainsi que 2 chaises de bureau.

120.318.5

« Honoraires et prestations » concernent la deuxième partie des travaux de l'archiviste.

Service informatique

190.311.1

Notre réseau informatique, qui accuse un certain âge, ne convient plus aux tâches de plus en plus importantes de notre administration, nous avons des programmes de plus en plus gourmands, et pour anticiper la gestion à venir nous devons mettre en réseau la bourse et l'administration communale ce qui nécessite cet investissement.

Finances

220.322.2

Le montant des intérêts hypothécaires suit le mouvement de la dette hypothécaire.

La mise en place de l'Association Intercommunale Asse-Boiron(AIAB) étant prévue au printemps 2008, les bâtiments ne seront plus au bilan le 31.12.2008.

220.352.9

La participation communale aux fonds de péréquation augmente dans la mesure où elle est facturée aux communes pour 13 points d'impôts. Un point d'impôt pour la commune représente un montant de CHF 45'995.00.

Bâtiments et domaines

320.314.6

«Entretien de la forêt » concerne les travaux à effectuer sur les parcelles communales, le long de la Route de La Rippe. Entretien nécessaire pour des raisons de sécurité.

350.314.1

Nos bâtiments communaux ont été rénovés il y a plus de vingt ans et il devient urgent d'entretenir ces immeubles Il s'agit, dans un premier temps, principalement de la Gendarmerie et de la Maison de Commune. Les travaux concernant les autres bâtiments seront portés au budget des années à venir. Un montant a été budgétisé pour une étude concernant le chauffage des trois bâtiments communaux, la chaufferie donnant des signes de fatigue.

358

Les bâtiments scolaires étant vendus à l'AIAB, les frais imputés concernent uniquement le bâtiment de La Nau.

359.311.4

« Achats de matériel », il s'agit en partie de l'équipement pour la création d'une cantine scolaire.

Travaux

430

La réfection de la Rue de la Tour, budgétisée en 2007, n'a pas été effectuée. Elle est reportée et fera l'objet d'un préavis pour sa rénovation ainsi que la création d'un trottoir, au printemps prochain.

460.314.1

« Entretien conduites », concerne le curage de la conduite principale EU, ce montant fait partie intégrante du décompte de la STEP.

460.314.2

« Entretien conduites (hors décompte)», les travaux ayant pris du retard, le montant budgétisé en 2007 ne sera pas utilisé. Pour une gestion plus efficace, le PGEE nécessitant des travaux sur plusieurs années, nous allons également vous soumettre un préavis afin d'avoir les coudées franches pour le déroulement de ces travaux obligatoires.

« Entretien conduites (hors décompte) » curage des conduites est uniquement attribué à la commune de Crassier.

Instruction publique et cultes

51 et 52

L'enseignement primaire et secondaire a fortement augmenté par rapport à 2007. Ceci est dû principalement à la mise en exploitation de l'école primaire de la Rippe ainsi que de la salle de gym double sur le site de Borex/Crassier. L'accroissement du nombre d'élèves et d'habitants influence la répartition des frais dû par la commune de Crassier.

530.351.2

« Enseignement spécialisé », a passé d'un montant de CHF 88'450.00 pour le budget 2007 à CHF 165'618.00 et nous est demandé par le canton à travers de la facture sociale.

530.351.3

« Centre d'orientation et de formation professionnelles » Le montant vient également du canton.

580.365.2

« Participation à la communauté catholique » comprend un montant de CHF 10'000.00 représentant la part de Crassier pour la rénovation de la chapelle de la communauté catholique de Crassier. Le devis total représente un montant de CHF 52'000.00 qui est réparti selon la convention de 1972, signée par les 6 communes membres.

Sécurité sociale

710.365.5

«Aide et la prévoyance sociale » correspondent au coût d'exploitation de la première année de la crèche « La Nau » de CHF 94'000.00 (voté lors du dernier Conseil communal) ainsi que le recouvrement du déficit supposé de la cantine scolaire de CHF 3'000.00.

72

« Prévoyance sociale cantonale » La facture sociale est inscrite au budget selon les informations obtenues du canton. Les éléments de la facture sociale tiennent maintenant compte des effets de la RTP (Répartition des Tâches entre la Confédération et ses partenaires).

RECETTES

Finances

Les recettes fiscales ont été inscrites au budget d'une manière prudente. La migration de la population est un facteur difficilement prévisible au niveau de la fiscalité.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- vu le préavis municipal N° 25/2007 - Budget 2008,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'accepter le budget 2008 tel que présenté par la Municipalité.



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2007 pour être soumis au Conseil Communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:
J.-P. Heller

La Secrétaire:
B. Isabettini

Annexe: Budget 2008